



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

permis de conduire

Question écrite n° 75220

Texte de la question

M. Jacques Bompard attire l'attention de M. le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique sur le danger encouru par une grande partie des auto-écoles si le projet de loi Macron est voté en l'état actuel. Il est prévu dans la loi Macron, de l'article 8 *quater* à l'article 9 compris, une baisse du coût de permis de conduire présenté alors comme un objet de consommation à soumettre aux lois du marché et non plus comme un examen certifiant d'une réelle compétence. En effet la formation initiale de la conduite accompagnée pourrait être réalisée par des personnes n'en ayant pas les compétences directes. Le permis étant déclaré comme trop cher, les auto-écoles seront écartées de tout cursus. Or la hausse du nombre de morts sur les routes françaises (+ 12 %) doit inviter à la prudence et à la certitude d'une formation réelle et concrète. Enfin l'argument visant à condamner les auto-écoles parce qu'elles seraient trop riches est risible. Un patron d'école de conduite gagne en moyenne 1 850 euros par mois pour 220 heures par mois (*cf.* l'Union nationale des indépendants de la conduite). Il lui demande d'intervenir en faveur des auto-écoles pour la sécurité de tous sur la route.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Bompard](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 75220

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : Économie, industrie et numérique

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [3 mars 2015](#), page 1432

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)